

## ENCORE ET TOUJOURS DÉLICIES ET GOURMANDISES

Le courrier reçu, le 23 janvier 2020, par le Réseau anti-arnaques est révélateur du « ras le bol » exprimé par les consommateurs : « Mon père est âgé de 85 ans. Il commande chez DÉLICIES ET GOURMANDISES depuis plusieurs années dans l'espoir de recevoir un chèque de 9 500 € qui lui est promis dans chaque courrier reçu. Il fait une commande tous les deux jours malgré les mises en garde que je lui fais : je lui explique qu'il ne recevra jamais le chèque. Je trouve que c'est de l'abus sur personne vulnérable. J'ai lu que DÉLICIES ET GOURMANDISES avait déjà été condamnée. Je vous serais reconnaissante de faire le nécessaire pour arrêter ces courriers mensongers. »

La condamnation évoquée concerne, certes, l'enseigne DÉLICIES ET GOURMANDISES mais qui, à l'époque, était détenue par la société CPE (CONSORTIUM PUBLICITAIRE EUROPÉEN). C'est désormais MERRIOS qui a repris le flambeau sans que les méthodes publicitaires ne changent vraiment, en prenant la précaution de domicilier son siège social en Irlande...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))